



Objectifs des Prix du patrimoine

L'objectif général est de préserver et mettre en valeur les éléments matériels et immatériels de l'histoire et du patrimoine du territoire de la MRC.

Objectifs spécifiques

- Identifier et reconnaître les éléments caractéristiques du patrimoine culturel.
- Animer le milieu par la sensibilisation au patrimoine et la valorisation du territoire de la MRC.
- Souligner les réalisations concrètes dans le domaine du patrimoine bâti, immatériel et paysager.
- Faire connaître les valeurs patrimoniales des lieux et des savoir-faire.
- Récompenser les efforts de valorisation du patrimoine au sein de la MRC.

Objectif à long terme

Assurer la pérennité du patrimoine sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Publics cibles

- les individus propriétaires ;
- les commerçants ;
- le monde institutionnel et industriel ;
- les comités consultatifs d'urbanisme (CCU) ;
- les intervenants municipaux ;
- les élus de la MRC.

Catégories proposées¹

1. **Conservation et préservation du patrimoine bâti**
 - a) Résidentiel
 - b) Commercial
 - c) InstitutionnelAutres
2. **Mise en valeur des paysages***
3. **Interprétation et diffusion***
 - a) Mise en valeur et sensibilisation au patrimoine (ex. : animation, parcours, sentiers, panneaux).
 - b) Diffusion (ex. : publication, multimédias, spectacles, festivals).
4. **Porteurs de tradition***
 - a) Individu reconnu dans son milieu pour sa maîtrise des connaissances spécifiques reliées à une pratique (ex. : conte, chanson, danse, musique, arts et métiers ainsi que coutumes issues de la tradition).
5. **Coup de cœur en patrimoine bâti et paysage d'intérêt patrimonial***

**Nouveautés en 2018 : thématique du patrimoine agricole.*

Critères de sélection²

- L'intérêt patrimonial et la pertinence.
- La qualité de l'intervention et l'originalité.
- Le rayonnement de l'intervention.
- L'impact sur l'amélioration du cadre de vie (paysage).

¹ Vous trouverez, dans le formulaire, une description de chacune de ces catégories inspirées par les Prix du patrimoine Le Domainois de la MRC Domaine-du-Roy et les Prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

² Idem

Fonctionnement des Prix du patrimoine

Au début du processus, une communication est transmise à chacune des municipalités afin de les informer de la tenue des Prix du patrimoine sur le territoire de la MRC. Si le CCU ne peut être responsable de déposer des candidatures pour la municipalité, il est demandé de déléguer un autre responsable (par exemple, le comité d'embellissement de la municipalité).

La participation de l'ensemble des municipalités est visée.

Une présentation peut aussi être réalisée auprès de chacune des municipalités (CCU ou autre mandataire) pour exposer les objectifs des Prix du patrimoine et le mandat de la MRC.

Échéancier prévu

- Mai : transmission des informations aux municipalités et présentation du fonctionnement des Prix du patrimoine.
- Juin-Juillet : sélection des candidatures et résolution de l'organisation quant au choix à soumettre.
- Août : dépôt des dossiers de candidature à la MRC (formulaire prévu à cet effet).
- Octobre : rencontre du jury, choix des lauréats et organisation de la remise des prix.
- Novembre : remise des prix aux lauréats à l'occasion de la Journée sur le patrimoine.

Dépôt de candidatures

Étant donné qu'il s'agit de la 5^e édition, il est recommandé d'étudier les projets des deux dernières années afin de couvrir les candidatures admissibles. Les organisations doivent déposer un dossier comprenant le formulaire, des photos numériques ou numérisées (avant et après l'intervention, si possible) ainsi que toute documentation disponible en lien avec le projet.

Pour la catégorie « *Coup de cœur* », les candidatures doivent être déposées par des citoyens qui résident sur le territoire de la MRC à l'occasion d'un concours de photographies. Ceux-ci n'ont qu'à identifier un lieu ou un édifice digne de mention, par une brève description dans le premier cas et une adresse, dans le deuxième cas. Une liste d'exemples de biens patrimoniaux pouvant faire l'objet d'une proposition dans cette catégorie est diffusée (journaux municipaux).

Candidatures en territoire non organisé

Pour les candidatures qui se situent en territoire non organisé (TNO), les propositions seront acceptées, s'il y a lieu, dans la catégorie « *Coup de cœur du public* ».

Sélection des gagnants par le jury

Le jury est composé d'experts qui sont externes à l'organisation de la MRC.

Campagne de communication

Une publicité diffusée dans les journaux, une affiche annonçant les lauréats ainsi qu'un communiqué de presse sont réalisés à la suite de la remise des prix.

Remise des prix

Pour la catégorie 1, le lauréat du premier prix remporte une plaque murale accompagnée d'un abonnement d'un an à *Continuité*, un magazine spécialisé sur le sujet du patrimoine. S'il y a des mentions spéciales lors de la remise des prix, celles-ci peuvent aussi obtenir une plaque murale. Pour les autres catégories, un certificat de reconnaissance pourra être remis accompagné d'un livre sur le patrimoine ou de produits régionaux.